



Chers amis donateurs

Dans le contexte du moment fort que nous avons vécu tous ensemble lors de la venue du Pape Léon XIV en France et des messages qu'il nous a délivrés, nous sommes heureux de vous adresser cette lettre d'information sur la collecte du Denier.

Un grand **MERCI** aux généreux donateurs qui apportent chaque année un soutien financier indispensable à notre diocèse. votre fidélité et votre générosité permettent à notre Église diocésaine de poursuivre sa mission d'évangélisation et d'accompagnement.

Nos prêtres sont présents fidèlement chaque jour à tous les moments de notre vie. Ils sont disponibles pour chacun ! Nous sommes heureux de les retrouver quand nous en avons besoin.

Alors, participons-nous suffisamment au Denier de l'Église ?

Même le plus petit don permet d'améliorer les conditions de vie de nos prêtres et des laïcs en mission.

N'hésitons donc pas à donner et à en parler autour de nous.

Benjamin Oury, économiste diocésain

● CONSTAT AU 31 AOÛT 2026

1. Une collecte stable à date ➤ mais qui nécessite de progresser de 6%

En fin d'année 2025, votre contribution avait progressé de 12% par rapport à 2024, mais il restait une marche à franchir pour combler notre déficit. À fin août 2026, votre générosité a permis de collecter 1 015 k€, mais la projection au 31 décembre 2026 montre que, cette année encore, **le denier ne couvrira pas l'ensemble des traitements, salaires et charges (2 567 k€) si nous n'agissons pas dès maintenant.**

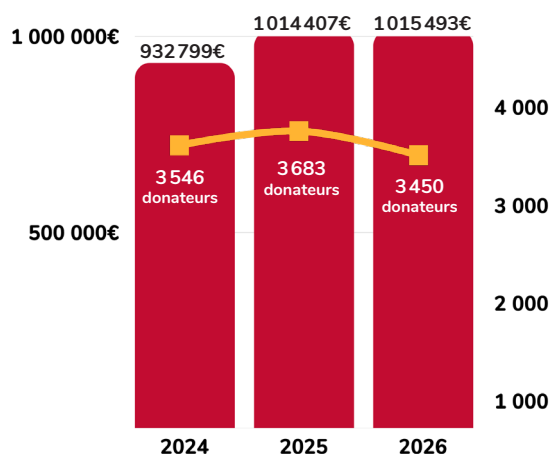
2. Des donateurs moins nombreux

Au 31 août 2026, **3 450 donateurs** ont participé au Denier de l'Église. Si le montant collecté reste stable par rapport à 2025 (+0,1%), **le nombre de donateurs est en baisse.** Ce résultat encourage à poursuivre la mobilisation de tous afin de faire connaître davantage le Denier et d'élargir le cercle des donateurs.

Contribuer au Denier de l'Église et faire connaître la destination de celui-ci autour de nous est majeur dans cette dernière partie de l'année.



Messe chrismale, Senlis, le 31 mars 2026



Chiffres au 31 août de chaque année

INFOS :

<https://oise.catholique.fr/diocese/je-soutiens-leglise/>



Les diocèses œuvrent exclusivement grâce à la générosité des paroissiens. Contrairement aux idées reçues, les diocèses ne reçoivent aucune subvention de l'État ou du Vatican. Chaque euro nécessaire au fonctionnement des Églises locales doit être financé par des dons : salaires, charges sociales, entretien des bâtiments, frais de fonctionnement... Ci-dessous des **informations pratiques** pour en parler autour de vous.

● LA GÉNÉROSITÉ DE CHACUN » PLUS INDISPENSABLE QUE JAMAIS !

Comment sont utilisés les dons ?

Dans l'Église, chaque don a sa destination précise :

- **Le Denier de l'Église** finance les traitements et couvertures sociales des prêtres ainsi que les salaires des laïcs au service de l'Église.
- **Les quêtes** couvrent les dépenses de fonctionnement des paroisses.
- **Le casuel** - offrandes lors des baptêmes, premières communions, professions de foi, confirmations, mariages et funérailles - contribuent également au fonctionnement paroissial.
- **Les offrandes de messe** sont intégralement reversées aux prêtres (25 offrandes par mois)
- **Les legs** permettent de financer les investissements des paroisses et du diocèse notamment en matière d'immobilier.

Combien donner au denier ?

Il n'existe pas de "bon" montant, seulement le sien ! Étudiants, jeunes actifs, familles ou retraités, chacun peut donner selon ses moyens. 5 € par mois pour un jeune vaut autant qu'un don plus important pour une famille. L'essentiel ? **Offrir dans la joie, sans se priver**, et participer ensemble à la mission de notre Église diocésaine.



● DONNER » COMMENT ?

Modes de don

Soutenir l'Église peut se faire de plusieurs façons :

- Par **courrier**, en renvoyant un coupon d'un courrier de sollicitation accompagné d'un chèque.
- En **ligne**, via <https://oise.catholique.fr/diocese/je-soutiens-leglise/>, un don simple, rapide et sécurisé, avec reçu fiscal.
- Par **prélèvement automatique**, pour un soutien régulier, en utilisant le mandat SEPA au dos du coupon ci-joint ou en ligne sur le site du diocèse : <https://oise.catholique.fr/diocese/je-soutiens-leglise/>.

Avantages fiscaux

N'oubliez pas : les dons ouvrent droit à une réduction d'impôt de 66% de leur montant (dans la limite de 20% de votre revenu imposable).

Exemple concret : un don de 100€ ne représente réellement que 34€ après déduction fiscale !

Chaque geste compte, chaque don unit notre communauté diocésaine dans une même mission d'espérance. Ensemble, donnons à notre Église les moyens de ses ambitions pastorales !

Une autre manière de donner : par un **legs testamentaire**, un geste généreux et durable pour financer la mission, les églises et projets diocésains, accompagné en toute confidentialité par des conseillers spécialisés.

[HTTPS://OISE.CATHOLIQUE.FR/DIOCESE/JE-SOUTIENS-LEGLISE/](https://oise.catholique.fr/diocese/je-soutiens-leglise/)



✉ Diocèse de Beauvais - 15 rue Jeanne Hachette - CS 20636
60026 Beauvais Cedex

@ adb.denier@oise-catholique.fr

☎ 03 44 06 28 21

